

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N°2023/07/09D

**OBJET : Avenant n°1 M.2022-002M – Réhabilitation de la ferme Sainte Opportune d'Othis – Maîtrise d'œuvre - Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal 2022/09/06 du 14 septembre 2022 accordant le marché à Maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprise SELARL d'architecte Olivier NEYRAUD – BN ARCHITECTURES,

CONSIDERANT les modifications à apporter au marché, suite à une erreur matérielle décelée dans le cahier des charges, à savoir rectification de la formule de révision applicable,

Vu le budget communal,

### DECIDE

**Article 1er.** - Un nouvel avenant au marché initial est signé entre le groupement d'entreprise SELARL d'architecte Olivier NEYRAUD – BN ARCHITECTURES et la Commune d'Othis.

**Article 2.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la SELARL d'architecture Olivier NEYRAUD.

Fait à Othis, le 13 juillet 2023.

Le Maire,



Bernard CORNEILLE